

RAIFFEISEN

PROVISOIRE

1110_2019

Nouvelle agence à Morges

Banque Raiffeisen Morges Venoge

Processus

Concours de projets



Conseil en construction

Jessica Roder, Ma. Arch. FH

Date Révisé 14.08.2019

Donneur d'ordre BR Morges Venoge
Rue du Centre 172
1225 St-Sulpice

Contact Raiffeisen Suisse
021 612 50 00

Groupe-cible architectes

Ce concours de projets avec procédure sélective est notre propriété intellectuelle. Sans notre consentement explicite, il ne peut d'aucune manière être copié, utilisé à d'autres fins ni divulgué à des tiers.

1	Généralités sur le Groupe Raiffeisen (état du 30 juin 2018)	5
2	L'architecture pour Raiffeisen	6
3	Procédure	7
3.1	Organisation du projet	7
3.1.1	Organisatrice / maître d'ouvrage	7
3.1.2	Procédure du concours de projets	7
3.1.3	Déclaration d'engagement	7
3.1.4	Aspects juridiques	8
3.1.5	Langue officielle	8
3.1.6	Participants	8
3.1.7	Comité d'évaluation	9
3.1.8	Rémunération - participation à la procédure sélective	9
3.1.9	Rémunération - concours	10
3.1.10	Somme globale des prix - concours	10
3.1.11	Remise du projet	10
3.1.12	Remise des maquettes	11
3.1.13	Traitement ultérieur	11
3.1.14	Publication	11
3.2	Calendrier	12
3.3	Vérification préliminaire	13
4	Situation initiale	14
4.1	Donneur d'ordre / Organisatrice	14
4.2	Portrait de la Banque Raiffeisen Morges Venoge	14
4.3	Philosophie bancaire	15
4.4	La commune de Morges	16
4.5	Le quartier de la gare	17
4.6	Description Bâtiment Îlot Sud	17
5	Cahier des charges, programme des locaux	19
5.1	Objectifs	19
5.2	Descriptif de la démarche	21
5.2.1	Description des besoins	21
5.2.2	Contraintes du bâtiment existant	22
5.2.3	Echéances / réalisation	27
5.2.4	Durabilité	27
5.2.5	Concept et organisation	27
5.2.6	Sécurité	27
5.2.7	Confort d'utilisation	27
5.3	Programme des locaux de la Banque	29
5.4	Critères d'évaluation	32
5.4.1	Prémises / prérequis	32
5.4.2	Critères d'attribution	32
6	Documents	33
6.1	Documents remis aux participants	33
6.1.1	Visites des Banques / objets de référence	34
6.2	Remise / documents demandés	35
6.2.1	Enveloppe cachetée	36
6.2.2	Plans	36
6.2.3	Extrait	36
6.2.4	Modèles/maquettes	36
6.2.5	Explications et concept	36
6.2.6	Estimation des coûts et honoraires	36
6.2.7	Estimation du calendrier	36
6.2.8	Variantes	36
7	Approbation	37





Banque Raiffeisen Bündner Rheinthal, Giubini Architektem, Coire

1 Généralités sur le Groupe Raiffeisen (état du 30 juin 2018)

Troisième acteur du marché bancaire suisse, le Groupe Raiffeisen a la particularité d'être structuré en coopératives. Parmi les principales banques retail du pays, Raiffeisen compte 3,8 millions de clients dont 1,9 million sont sociétaires et, de ce fait, copropriétaires de leur Banque Raiffeisen. Ils apprécient les atouts de Raiffeisen: la proximité, la compétence, la dimension humaine, la confiance, ainsi que les avantages exclusifs réservés aux sociétaires.

La proximité avec la clientèle est l'une des forces de Raiffeisen. Une proximité relationnelle mais aussi géographique. Installée dans 896 localités en Suisse, Raiffeisen dispose du réseau d'agences le plus dense du pays et occupe plus de 11'000 collaborateurs (dont 10% d'apprentis). Ceux-ci connaissent souvent personnellement leurs clients. Depuis bientôt 120 ans, Raiffeisen soigne sa présence locale.

C'est dans leurs rayons d'activité respectifs que les Banques organisées en coopératives s'engagent pour l'intérêt de la communauté. Comme nul autre groupe bancaire, elles apportent leur soutien aux sociétés locales, aux institutions sociales et aux manifestations sportives et culturelles. Elles contribuent bien entendu aux ressources fiscales des communes. Raiffeisen est une entreprise responsable. Les valeurs de base de Raiffeisen sont, outre la proximité, la crédibilité, la durabilité et l'esprit d'entreprise. Ces éléments fondamentaux correspondent à une politique d'entreprise qui assume sa responsabilité sociale et environnementale.

Raiffeisen ne cherche ni la maximisation des profits, ni la croissance à tout prix. Les Banques Raiffeisen poursuivent une politique de crédit prudente, contrôlent les risques et ne participent pas à la guerre des prix. Le Groupe bancaire organisé en coopératives veut se démarquer par ses compétences de conseil, ses principes d'équité et de constance en matière de politique commerciale.



Landi 1939 – aménagement modèle pour une banque Raiffeisen





Place Raiffeisen St-Gall (Carlos Martinez/Pippilotti – Rist)

2 L'architecture pour Raiffeisen

En tant qu'acteur majeur du domaine hypothécaire suisse doté de quelque 900 points bancaires, Raiffeisen considère que l'architecture et la construction sont les premiers points de contact avec ses clients. Le Groupe soigne sa carte de visite en misant sur une architecture régionale de qualité.

Il s'agit en effet d'un des outils essentiels qui contribuent à l'image de Raiffeisen puisque la banque offre des services et non des produits. Un langage architectural contemporain et substantiel doit soutenir la grande qualité des prestations de la banque et permettre, par sa matérialité tangible, de faire le lien avec les produits financiers abstraits.

Raiffeisen n'impose pas un modèle de construction standard et préfère donner la parole aux architectes de la région. Sa charte définit les lignes directrices du langage architectural qui contribue à transmettre les valeurs de Raiffeisen, à l'intégrer parfaitement au site, à privilégier les matières premières de la région et les partenaires locaux. D'un point de vue purement visuel, le logo rouge est le seul élément qui relie les bâtiments entre eux. La culture du bâti du groupe bancaire se perçoit ainsi dans la qualité de son architecture contemporaine et attrayante, de conception individualisée.

Engagées au niveau local, les Banques Raiffeisen privilégient pour leurs constructions des partenaires provenant de leur propre rayon d'activité ainsi que des fournisseurs suisses dans la mesure du possible. Elles s'assurent ainsi que chaque agence soit dotée d'un rayonnement et d'une identité unique, adaptée à l'endroit. En termes de conception architectonique, cela implique des exigences de qualité élevées dans les phases d'études du projet, de planification et de réalisation, tout en prenant en compte les traditions et les valeurs locales. Raiffeisen reconnaît et promeut le langage architectural contemporain et moderne et souhaite, par ses projets de construction, contribuer à la diversité culturelle des communes et des villes.

Raiffeisen affiche une stratégie claire en matière d'architecture durable et d'efficacité énergétique pour tous les bâtiments qu'elle construit ou transforme. Elle est également attentive à ce que l'ensemble de ses locaux soit accessibles aux personnes à mobilité réduite et à ce que les besoins des personnes en situation de handicap soient pris en compte.

Quiconque collabore à un projet de construction de Raiffeisen participe, grâce à son implication, à l'image de marque Raiffeisen. Vous trouverez de plus amples informations sur notre site : www.raiffeisen.ch/architecture

3 Procédure

3.1 Organisation du projet

3.1.1 Organisatrice / maître d'ouvrage

La Banque Raiffeisen Morges Venoge, représentée par la commission de construction :

M. Marc Etienne Favre	Président du CA	BR Morges Venoge
M. Christophe Oppliger	Vice-Président du CA	BR Morges Venoge
Mme Marie-Thérèse Ivorra Grosse	Membre du CA	BR Morges Venoge
M. Guy Thonney	Président de Direction	BR Morges Venoge
M. Thierry Simond	Vice-Président de Direction	BR Morges Venoge
M. Fabien Roettig	Membre de Direction	BR Morges Venoge
M. Fabrice Egger	Responsable Conseil à la clientèle	BR Morges Venoge
Mme Jessica Roder	Conseil en construction	Raiffeisen Suisse

3.1.2 Procédure du concours de projets

Environ 4 bureaux d'architectes seront mandatés simultanément pour élaborer chacun un projet préliminaire en réponse aux tâches présentées. Les éventuels groupement de bureaux (avec des tiers ou parmi les architectes mandatés) doivent être annoncés et nécessitent l'approbation préalable du maître d'ouvrage.

En acceptant le mandat, les architectes s'engagent à délivrer, dans les délais, à l'organisatrice ou aux instances de vérification préliminaire les résultats définis dans le programme.

Comme institution privée, Raiffeisen n'est pas soumise au droit des marchés publics. De manière non-contraignante, la procédure du concours de projets s'appuie sur le règlement SIA 142 «Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie».

Concernant la réalisation, c'est la procédure sélective qui est mise en œuvre. La remise du concours doit se faire de manière **anonyme** (pour les livraisons postales, veuillez suivre les directives de la SIA).

3.1.3 Déclaration d'engagement

En remettant un projet, les participants déclarent accepter sans restriction le présent programme, les réponses aux questions et la décision du comité d'évaluation, même pour des sujets réputés subjectifs.





Banque Raiffeisen à Saignelégier/JU (projet ; apart architecture sa, Bienne)

3.1.4 Aspects juridiques

Les participants conservent les droits d'auteur sur les travaux effectués dans le cadre du concours. A la livraison des travaux (avant-projet) et au paiement du montant de la rétribution, les travaux établis dans le cadre du concours deviennent la propriété du donneur d'ordre.

3.1.5 Langue officielle

Le français est la langue officielle de la procédure de concours et du mandat de suivi. Les dossiers doivent être rendus exclusivement en français. Cette condition est notamment applicable aux questions posées par les participants du concours et aux textes figurant sur les documents qu'ils remettront pour le jugement.

3.1.6 Participants

XXX

XXX

XXX

XXX

XXX

XXX

XXX

XXX

3.1.7 Comité d'évaluation

Jury spécialisé

M. Marc Etienne Favre	Président du CA	BR Morges Venoge
M. Christophe Oppliger	Vice-Président du CA	BR Morges Venoge
M. Guy Thonney	Président de Direction	BR Morges Venoge
M. Fabien Roettig	Membre de Direction	BR Morges Venoge

A l'information des participants, Mme Ivorra Grosse et M. Egger, membre de la commission de construction, seront présents en début de journée de jury pour prendre connaissance des projets. Ils quitteront le jury cependant avant le premier tour. Seuls les membres de jury indiqués seront décisionnaires.

Jury technique

M. Mathieu Winkler	Architecte d'intérieur dipl. XX	Direction Maison Moyard SA
M. Key Kawamura	Architecte dipl. XX	Co-Fondateur Studio Banana
M. Flavio Canonica	Architecte dipl. EPFZ SIA OTIA	Raiffeisen Suisse

Modération et vérification préliminaire

M. Claude Anker	Responsable Gestion du Marché	Raiffeisen Suisse
Mme Jessica Roder	Conseil en construction	Raiffeisen Suisse

3.1.8 Rémunération - participation à la procédure sélective

La participation à la procédure sélective (pré-qualification) n'est pas rémunérée.





Accueil de la BR à Münsingen/BE (maeder I stooss architekten gmbh, Berne)

3.1.9 Rémunération - concours

Pour la livraison d'un avant-projet complet, chacun des auteurs se verra verser une rétribution s'élevant à **CHF 4'000.-** (TTC). Le gagnant se classant en tête se verra imputer l'honoraire pour le concours de projets lors de sa proposition d'honoraire ordinaire. Le paiement de l'honoraire régularise ainsi les coûts d'une partie des prestations de l'avant-projet, de sorte que la part des prestations des honoraires globaux est réduite à un total de 97% (à la place de 100% des prestations ordinaires).

3.1.10 Somme globale des prix - concours

Le maître de l'ouvrage a fixé une somme globale pour les prix et mentions à **CHF 22'000.-**. Ce montant s'ajoute au point 3.1.9.

3.1.11 Remise du projet

La remise des documents demandés doit respecter l'**anonymat**. Cela signifie que les documents doivent être agrémentés d'une **devise**.

L'**enveloppe séparée de chaque auteur**, portant les mentions de l'auteur, des éventuels collaborateurs et groupes de travail, doit être **cachetée** et agrémentée d'une **devise**, puis jointe aux documents du concours avec le bulletin de versement indiquant le numéro de compte.

En cas d'envoi des documents par la poste, aucun détail de l'expéditeur ne doit être mentionné (**envoi postal anonyme**).

Remise ou livraison des documents à l'attention de :

Raiffeisen Suisse, société coopérative
Conseil en construction
Voie du Chariot 7, 1003 Lausanne

Horaires d'ouverture accueil :

Voie du Chariot 7 : du lundi au vendredi 08h00-12h00 et 13h30-17h00
(s'annoncer à l'interphone touche « Réception »).

Mode de livraison: courrier A, le cachet de la poste fait foi. Nous recommandons «PostPac Priority» pour toute livraison de colis.

Si les documents sont remis directement à Raiffeisen Suisse à Lausanne, veuillez demander un accusé de réception (**veillez à conserver l'anonymat**).

3.1.12 Remise des maquettes

Remise ou livraison de maquettes (avec indication de mot de passe) à l'attention de :

Raiffeisen Suisse, société coopérative
Conseil en construction
Voie du Chariot 7, 1003 Lausanne

Horaires d'ouverture accueil :

Voie du Chariot 7 : du lundi au vendredi 08h00-12h00 et 13h30-17h00
(s'annoncer à l'interphone touche « Réception »).

Mode de livraison: livraison postale, le cachet de la poste fait foi. Si les maquettes sont remises directement à Raiffeisen Suisse à Lausanne, veuillez demander un accusé de réception (**veillez à conserver l'anonymat**).

3.1.13 Traitement ultérieur

En effectuant le paiement des honoraires, le donneur d'ordre s'acquitte de toutes ses obligations envers les auteurs du projet.

Plusieurs auteurs de projets peuvent être appelés à retravailler leur avant-projet.

La volonté du maître d'ouvrage est de mandater l'auteur ayant retenu l'attention du comité d'évaluation pour retravailler l'avant-projet. Suite au concours, dans le cadre d'un mandat ultérieur, les architectes doivent être en mesure de mettre à disposition les ressources nécessaires pour la planification et les phases d'exécution, de réalisation et, le cas échéant, la maîtrise d'œuvre conforme au calendrier défini ci-après et au point 5.2.6.

L'organisatrice ou le maître d'ouvrage se réserve le droit d'attribuer des mandats partiels à des tiers (comme par ex. la direction des travaux) ou de ne pas réaliser le projet du tout. D'éventuelles collaborations avec des ingénieurs spécialisés (civil, CVSE, etc.) ne donne pas la garantie d'un mandat pour ceux-ci.

3.1.14 Publication

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de publier ou de présenter publiquement les projets. Les auteurs de projets ne sont pas en droit de publier leurs projets et leurs documents avant la publication ou communication officielle par l'organisatrice.





Vitrage semi-transparent dans la BR à Flamatt/FR (b.o.x. architectes, Bienne)

3.2 Calendrier

13.09.2019	Publication	TRACÉS et www.raiffeisen.ch/architecture
27.09.2019	Inscription (lettre)	candidatures des bureaux à Raiffeisen Suisse (Voie du Chariot 7, 1003 Lausanne)
09.10.2019	Pré-qualification	sélection des bureaux par le jury du concours
11.11.2019	Invitation	introduction / programme / visite du bâtiment, 15h30 Rue du Centre 172, 1025 St-Sulpice
Semaine du 11.11	Visite BR	Agences: Oftringen, Berne, La Chaux-de-Fonds
29.11.2019	Questions	par email à: jessica.roder@raiffeisen.ch
06.12.2019	Réponses	par email à tous les participants
17.01.2020	Remise du projet	par la Poste/livraison à Raiffeisen Suisse (Voir point 3.1.11 remises des projets)
24.01.2020	Rendu Maquettes	par la Poste/livraison à Raiffeisen Suisse (Voir point 3.1.11 remises des projets)
	Vérification préliminaire par Raiffeisen Suisse	selon programme
Mi-février 2020	Evaluation /jugement	évaluation par le jury
Ensuite	Information	information aux architectes
	Documentation	envoi du rapport du jury aux architectes

3.3 Vérification préliminaire

La vérification préliminaire de l'évaluation est réalisée par :

Raiffeisen Suisse, société coopérative

Conseil aux maîtres d'ouvrages des Banques Raiffeisen / Conseil en construction

Voie du Chariot 7, 1003 Lausanne

Critères de vérification préliminaire:

Date d'entrée

Intégralité des documents

Prescriptions légales de construction

Respect du programme des locaux et du présent cahier des charges

Aspects économiques (ratio coût-bénéfice)*

Estimation des coûts* et offres d'honoraires

Sécurité (conception par zones de la Banque)

Influence de l'architecture sur la durabilité

(*) Les projets vont être vérifiés sur les coûts et leur efficacité. Une comparaison sera également faite le respect de la recommandation SIA 112/1 « Construction durable – bâtiment ».



4 Situation initiale

4.1 Donneur d'ordre / Organisatrice

La Banque Raiffeisen Morges Venoge, représentée par la commission de construction, est maître d'ouvrage et à ce titre donneur d'ordre.

4.2 Portrait de la Banque Raiffeisen Morges Venoge

En tant que banque régionale fondée en 1910, nous nous engageons de diverses manières en faveur des associations, des projets innovants et de la communauté locale de notre rayon d'activité, dans le respect de notre tradition coopérative.

Près de 11'000 sociétaires sont copropriétaires de notre coopérative dont l'objectif est d'être la banque de proximité et de référence dans notre région.

Le réseau de distribution de la banque comprend des agences au centre d'Etoy, d'Ecublens, de La Sarraz et de Morges ainsi qu'un siège administratif à St-Sulpice. 19 bancomats répartis dans toute la région permettent à nos clients d'utiliser nos services en tout temps. Ces infrastructures nous permettent de répondre de façon optimale à notre clientèle habitant majoritairement dans les 49 communes constituant notre rayon d'activité.

L'ensemble de notre personnel est constitué de professionnels chevronnés, solidement formés. Certains ont une carrière purement Raiffeisen, d'autres ont expérimenté plusieurs enseignes, ce qui nous permet d'avoir une vue d'ensemble des pratiques bancaires actuelles. Le développement de nos collaborateurs nous tient particulièrement à cœur, une proportion non négligeable d'entre eux ayant effectué une formation continue ou une spécialisation durant ces dernières années. Toute régionale qu'elle soit, notre banque n'est pas un établissement au rabais. Elle n'a rien à envier aux banques concurrentes en termes de compétences... bien au contraire. En revanche, elle se distingue par une culture d'entreprise restée proche des origines Raiffeisen, les coopératives de village où l'épargne des uns finance le crédit des autres.

Le snobisme et les attitudes hautaines sont persona non grata entre nos murs. La valeur de l'individu n'est pas représenté par le solde de son compte ou à la taille de sa villa, mais par son ouverture, sa bienveillance et son honnêteté.

La proximité est notre credo, mais il ne se mesure pas en termes de distance. Nous sommes proches de nos clients parce que nous nous intéressons à leur quotidien, à leurs besoins, à leurs projets. Nous avons pour volonté de les accompagner tout au long de leur parcours de vie, de devenir leur partenaire financier.

A l'interne, nous cultivons un esprit de famille dans lequel règne la bonne humeur, l'esprit d'équipe, le dynamisme et la positivité. Un lieu qui nous ressemble sera forcément accueillant, chaleureux, convivial, plein de bon sens, dénué de prétention et dépourvu de superflu. Il sera vraisemblablement aussi quelque peu décalé des standards que nous trouvons dans les agences bancaires d'aujourd'hui, notre slogan pouvant être « osons penser différemment ».

Parfaitement conscients du monde technologique et digital dans lequel nous évoluons, nous n'oublions pas pour autant nos valeurs terriennes comme l'écologie et la durabilité.

www.raiffeisen.ch/morgesvenoge

4.3 Philosophie bancaire

La Banque se veut être une entreprise de services orientée vers l'avenir, fiable et dynamique, elle souhaite renforcer et étendre sa position sur le marché en tant qu'entreprise en pleine expansion dans son rayon d'activité. Il faut continuer à soigner le principe coopératif de la marque Raiffeisen et l'image exceptionnelle dont elle bénéficie. Pour ce faire, il convient de mettre en œuvre le concept de banque ouverte (banque conseil) qui se focalise sur l'activité de conseil.

Raiffeisen veut offrir un accueil personnalisé et aimable à ses clients et jouer à ce titre un rôle d'hôte. Raiffeisen souhaite considérer ses clients comme des partenaires. Ces derniers doivent se sentir à l'aise et être traités loyalement. L'accent est mis ici sur un suivi et un service personnalisé, des conseils compétents et professionnels ainsi que la présentation de prestations équitables avec un degré élevé de libre-service bien établi. Raiffeisen souhaite ainsi faire de la proximité avec ses clients un signe distinctif et renforcer la fidélisation des clients.



4.4 La commune de Morges (ville dans laquelle se situe notre agence principale)

Morges, petite ville fleurie de 15'000 habitants, s'est développée sur les rives du Lac Léman face au majestueux Mont-Blanc. Sa Grand-Rue piétonne, au cœur de la vieille ville, accueille marchés et commerce animés, où les restaurants servent les vins du plus grand lieu de production du Canton : le vin Morges AOC.

La Ville de Morges possède également ses propres vignobles avec le Domaine de la Ville de Morges qui comprend 15 hectares et 8 cépages.

Morges héberge depuis 1921 l'école d'agriculture et de viticulture sur le site de Marcelin. Les apprentis agriculteurs, viticulteurs et cavistes, bénéficient, d'un verger, d'un vignoble et d'une cave pédagogiques leurs permettant d'exercer leurs nouvelles compétences.

Fondée en 1904, la Fédération vaudoise des entrepreneurs, basée à Tolochenaz, est la plus importante association patronale de la construction dans le canton de Vaud. Elle réunit les métiers du gros œuvre, du second œuvre et de la construction métallique. Près de 2'800 entreprises et 22'000 travailleurs bénéficient de ces prestations et services. La région a su développer un important esprit entrepreneurial et compte de nombreuses PME situées et actives dans le Grand Morges.

La vieille ville de Morges a été fondée en 1286 par Louis de Savoie. Son pittoresque vieux port, actuellement utilisé par les bateaux de plaisance, fut le plus important port marchand du Léman à la fin du 17ème siècle.

Dominant la Grand Rue et le port, le château de Morges abrite le Musée militaire vaudois, le Musée de l'artillerie, le Musée suisse de la figurine historique ainsi que le Musée de la gendarmerie. Le château, construit en carré savoyard, a servi de résidence à la cour de Savoie puis au bailli bernois (dès 1536) jusqu'à la révolution vaudoise (1798).

Le long du Léman sur le quai Igor-Stravinsky, entre le temple et le parc de Vertou, la promenade des Dahlias s'étend sur plus d'un kilomètre et demi. C'est dans ce cadre enchanteur qu'ont été plantés environ 2'250 dahlias qui rivalisent de beauté de juillet à octobre.

Chaque année, la Fête de la tulipe célèbre le retour du printemps. Cent mille tulipes forment des massifs saturés de couleurs dans les 30'000 m² du Parc de l'Indépendance. Morges accueille également d'autres manifestations d'envergure comme entre autres Morges-sous-Rire, le livre sur les quais, la Nuit des épouvantails ou Divinum.

4.5 Le quartier de la gare



La gare de Morges a été construite en 1858 à son emplacement actuel. Le quartier de la gare de Morges était autrefois un lieu bouillonnant d'activités, où résonnaient la clameur des ouvriers et le tumulte des trains à vapeur...l'endroit ne demande qu'à retrouver son statut d'épicentre.

4.6 Description Bâtiment Îlot Sud

Niché en plein cœur du quartier très prisé de la gare à Morges, l'îlot sud s'inscrira comme une pièce maîtresse du nouveau visage de l'hypercentre urbain. L'îlot sud est pensé comme un endroit de partage et de rencontres, avec des commerces et des boutiques abrités par des arcades, des bureaux dernier cri, 162 logements de standing disposant, pour la plupart, d'une vue imprenable sur le lac et les Alpes, d'une cour intérieure arborisée et sécurisée ainsi que d'un grand parking public et privé.... un véritable havre de paix urbain !

La certification Minergie dont bénéficie la construction lui garantit un total respect des normes énergétiques et écologiques grâce à ses installations de pointe: tous les toits seront ainsi dotés de panneaux photovoltaïques, des places de parc seront spécialement équipées pour recharger les batteries des voitures électriques et un système innovant utilisera l'eau du lac comme source de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de rafraîchissement de température.

<https://www.ilot-sud.ch/>





5 Cahier des charges, programme des locaux

5.1 Objectifs

L'évolution du monde bancaire pousse les banques à se renouveler. Le développement s'opère également dans les agences, un lieu stratégique qui est le point de rencontre avec le client mais également la représentation physique de l'activité bancaire. C'est le cas de la nouvelle agence de Morges qui souhaite proposer à ses clients une nouvelle approche du service bancaire dans des locaux adaptés.

Par ailleurs il faut profiter, par une telle intervention, de renforcer l'image de la Banque Raiffeisen Morges Venoge à cet endroit stratégique, de telle manière qu'elle puisse devenir elle-même un objet culturel de demain. C'est un élément idéal pour refléter le professionnalisme et la confiance par l'architecture.

Ce projet nourrit les attentes suivantes du maître d'ouvrage :

- Proposer une diversité d'espaces de conseils attractifs et accueillants
- Proposer un concept d'aménagement innovant, modulable et flexible
- Développer une visibilité de l'activité bancaire
- Proposer une nouvelle expérience client dans l'agence de Morges afin de générer l'effet « waouw »
- Développer des espaces conviviaux, où le client se sent à l'aise de discuter avec son conseiller
- Proposer un espace évolutif permettant l'utilisation des nouvelles technologies
- Proposer un espace dédié à des Events Clientèle (~ 30 personnes)
- Recherche de synergies avec les autres locataires d'Îlot Sud en particulier voisins côté Place de la gare



Les idées et les concepts sont à développer d'un point de vue global, notamment pour la conception de cet objet en un établissement bancaire aussi pratique qu'esthétique. L'organisatrice souhaite se voir proposer des solutions innovantes et qualitatives répondant de manière optimale à la problématique posée.

Les études de projet devront (l'ordre des critères n'est pas significatif):

- faire preuve d'une utilité économique et écologique judicieuse
- remplir les exigences opérationnelles et conserver la flexibilité nécessaire, compte tenu des changements rapides qui affectent ce secteur de services
- être conçues de sorte à ce que les concepts de plan d'aménagement des locaux soient en harmonie avec les voies de circulation entre les différents espaces et zones, et que soient mis en place, au besoin, des séparations physiques efficaces (mixte optimal entre valeurs d'image et valeurs d'usage)
- permettre de visualiser de manière adéquate l'aspect vers l'extérieur (transparence intérieure/extérieure)
- offrir un rapport coût-utilisation des surfaces optimal
- proposer des concepts innovants (aménagement locaux, énergie, circulation,...) pour ce projet
- proposer un concept de flexibilité du bâtiment avec variantes possibles d'aménagements des espaces

5.2 Descriptif de la démarche

5.2.1 Description des besoins

La Banque Raiffeisen Morges Venoge a décidé de louer de nouveaux locaux pour son agence de Morges. Par la même occasion, elle souhaite proposer ses services en tant que banque conseil. Les surfaces se situent dans le complexe en construction « îlot sud » sur la place de la Gare à Morges. Les surfaces étant données, tout comme la position du noyau de circulation et de l'escalier intérieur, il s'agit de penser l'ensemble de l'aménagement intérieur. Ces surfaces représentent environ 620 m². L'objectif est l'intégration de 4 parties :

- La partie « accueil » sera organisée au rez pour du conseil, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de distribution physique de cash mais seulement aux distributeurs automatiques. L'accessibilité et la visibilité de la banque sont très importantes. C'est pourquoi il est indispensable d'avoir une présence au niveau de la rue à travers les vitrines. L'entrée du bâtiment est fixe. Le rez est souhaité fluide et ouvert sur les espaces d'accueil, de conseil rapide, multimédia, etc. L'aménagement de ces différents espaces doit permettre de proposer diverses ambiances de conseil et selon les situations de créer de la discrétion.
- La partie « conseil » sera organisée entre le rez et le 1^{er} étage qui seront reliés par un escalier interne. Ces espaces de conseils seront aménagés pour les clients de manières différentes pour permettre un conseil personnalisé. Ces espaces sont accessibles par les clients et doivent être à proximité des relations verticales (escaliers et ascenseur)
- La partie « administrative » peut, quand à elle, être aménagée à l'étage afin de permettre plus de discrétion aux employés et réduire les distances entre les différents espaces bancaires. Ce nouveau centre de compétences aura un potentiel d'environ **14 postes de travail** au total.
- La partie « event » se développera au 1^{er} étage et sera accessible pendant les horaires de la banque mais également indépendamment depuis le noyau des circulations verticales et la cage d'escalier commune. Cet espace modulable sera utilisé par la banque mais pourra également être loué par des externes.



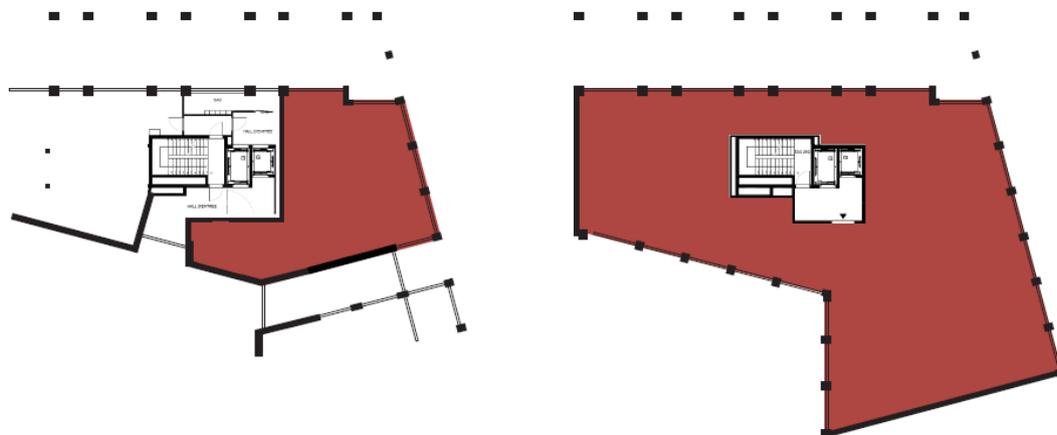
5.2.2 Contraintes du bâtiment existant

Les schémas et explications ci-dessous illustrent les surfaces et leurs particularités qui seront à traiter lors de ce concours d'architecture. L'emplacement du noyau de circulations verticales est fixe, tout comme la position de l'escalier interne et des sanitaires. Des attentes pour les cuisines sont aussi disposées à des endroits précis.

En annexe, vous trouverez également les documents « Fiche de descriptif Locaux commerciaux + Espace bureaux » de la gérance qui précisera l'état de finition des locaux loués ainsi que les principes de chauffage/refroidissement, ventilation et électricité.

A) Surfaces de location

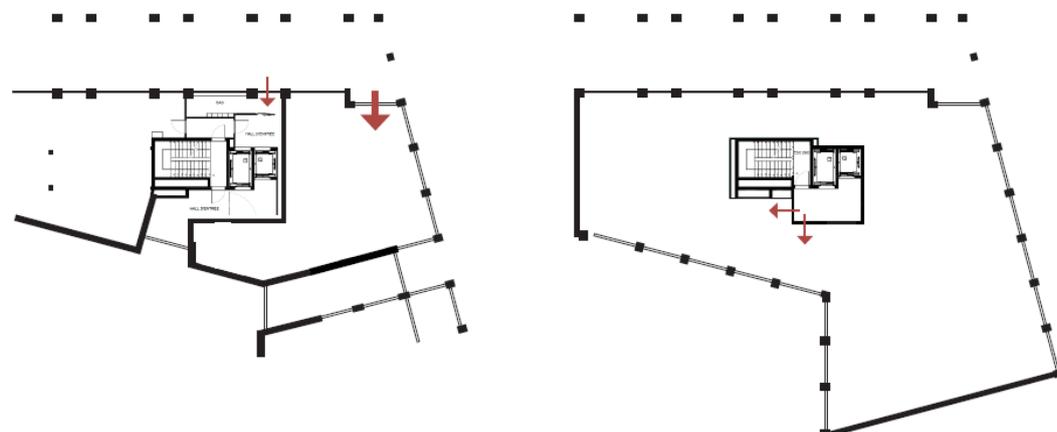
Les surfaces colorées ci-dessous illustrent l'espace à disposition pour la répartition du programme. A noter que l'étage doit pouvoir être divisible. En effet, une partie (Event) doit pouvoir fonctionner indépendamment ou être loués à des tiers.



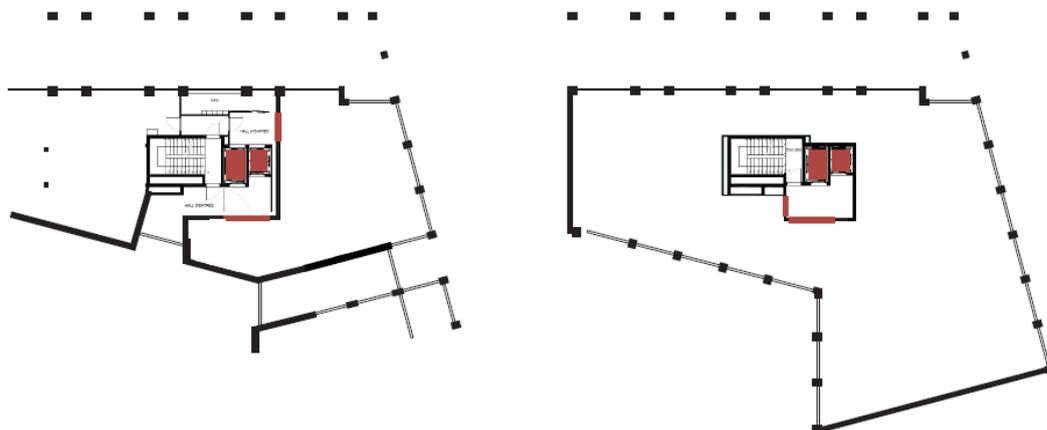
B) Accès aux surfaces

On distingue 2 accès imposés par le projet :

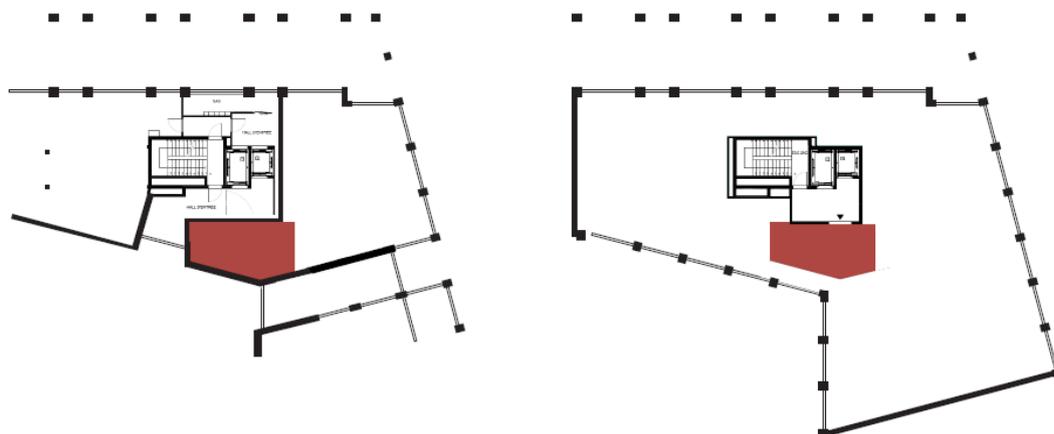
- Accès clients à l'agence
Cet accès est la porte d'entrée principale de l'agence. Un SAS faisant office de zone 24h incluant les machines doit y être intégré.
- Accès publique à l'immeuble
Cet accès secondaire sera utilisé par les collaborateurs ainsi que par les utilisateurs de l'espace event externes à la banque ou en dehors des heures d'ouvertures de l'agence.



- C) Noyaux de circulations verticales (commun immeuble)
Le noyau de circulations verticales du projet est fixe. Il comprend des escaliers, des ascenseurs et différentes gaines techniques. Aucun ascenseur n'est prévu pour l'utilisation privée de la banque. Il est impératif qu'un accès soit possible de l'agence aux ascenseurs afin de permettre aux personnes à mobilité réduite l'accès à l'étage supérieur. De plus, il faut idéalement prévoir 2 entrées séparées au premier étage pour séparer les utilisations (event et agence bancaire). Le schéma ci-dessous illustre les endroits possibles ou pourrait se trouver ces accès.

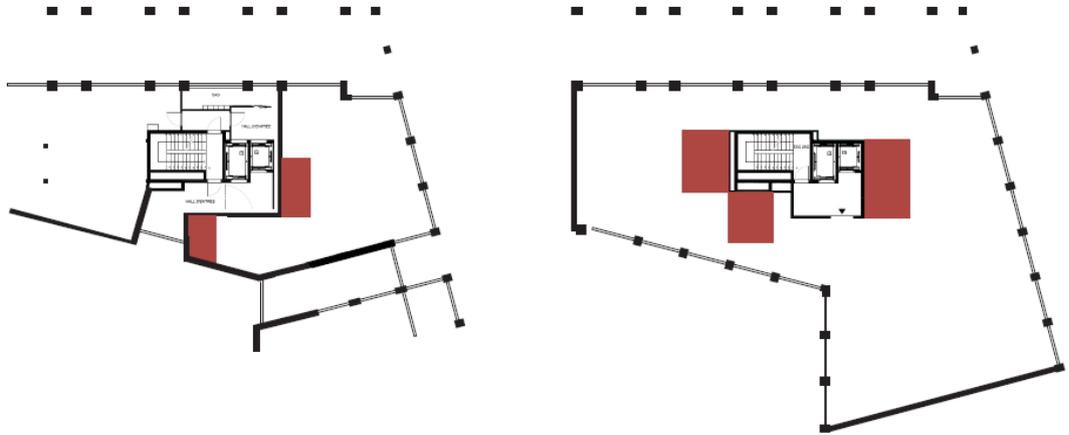


- D) Escaliers interne (privé banque)
L'espace à disposition (trémie) pour l'implantation de l'escalier interne à l'agence de la banque est fixe. Cette liaison verticale est très importante pour le fonctionnement de l'agence. A la fois pratique, cet escalier doit aussi être agréable à pratiquer avec des clients. Cet espace est en relation avec une ouverture dans la façade. La géométrie et sa matérialité sont à libre interprétation des participants.



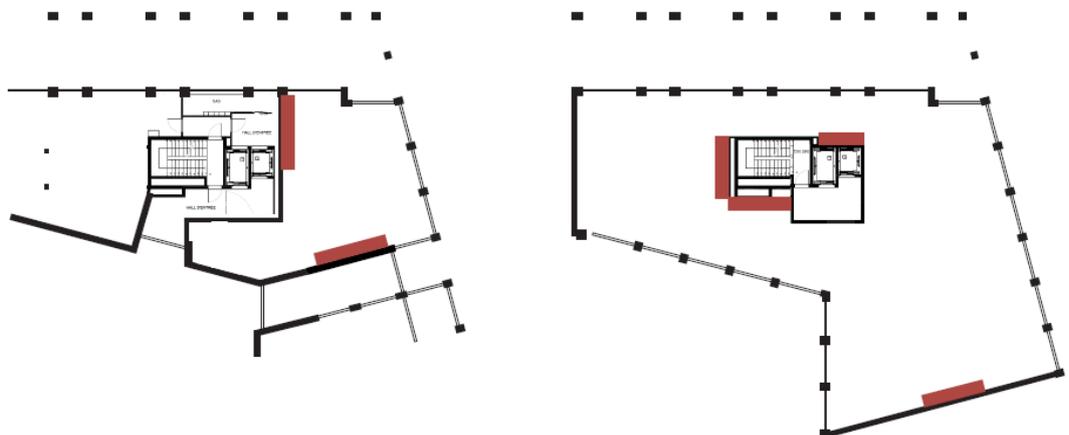
E) Sanitaires

Les espaces à disposition pour l'implantation des sanitaires est fixe, tout comme le nombre de WC, urinoires, lavabos et douche. Des attentes sont prévues. La géométrie et sa matérialité sont à libre interprétation des participants. Dans le plan ci-après vous trouverez une représentation possible des sanitaires.

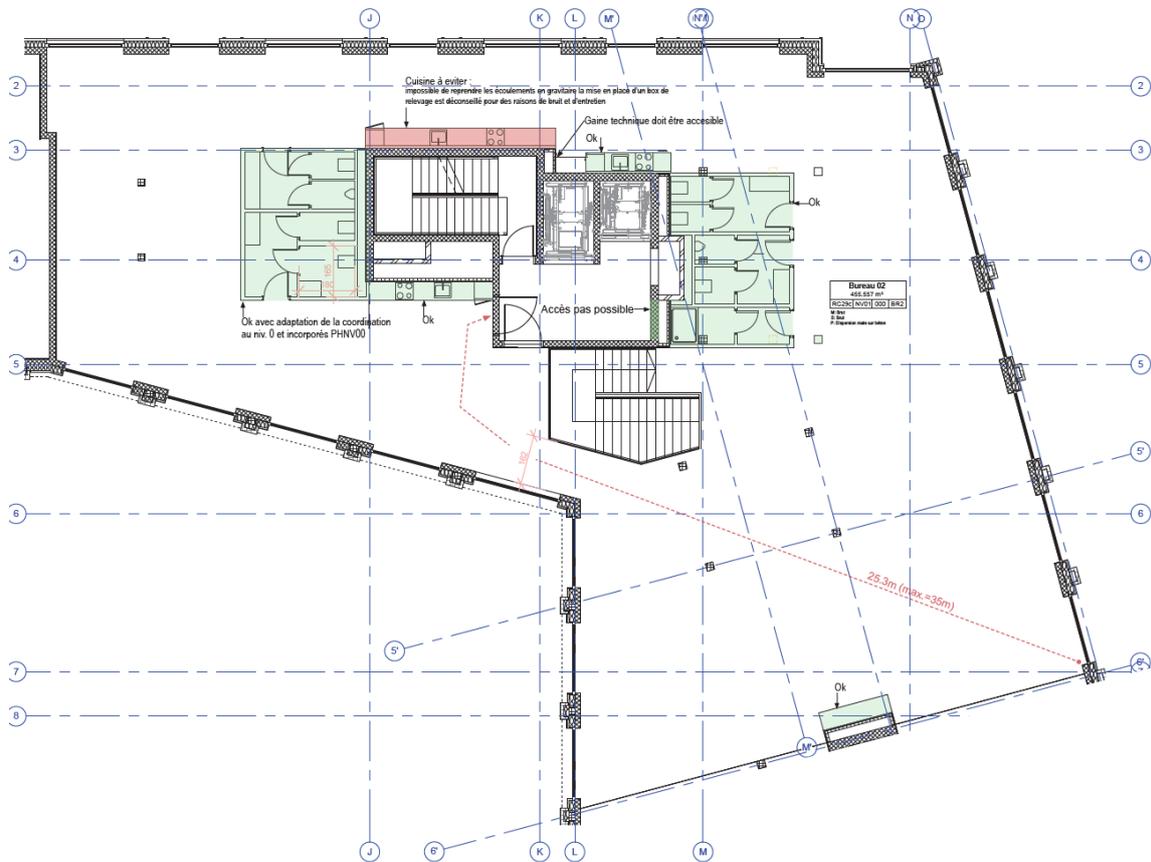
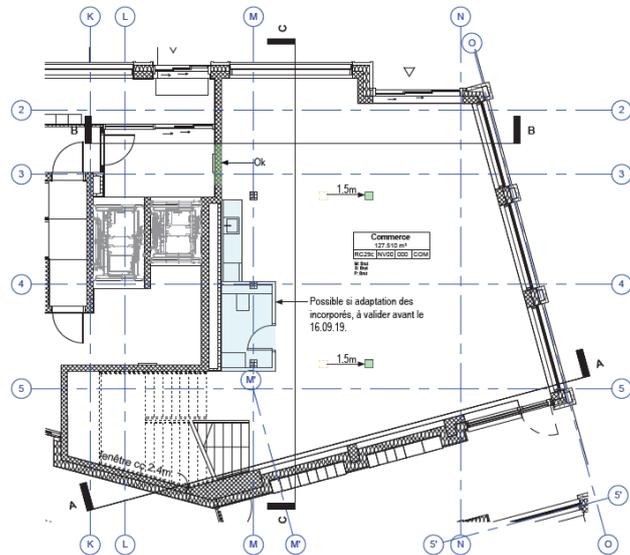


F) Cuisines

Les espaces à disposition pour l'implantation des cuisines sont fixes, tout comme le programme des cuisines (voir program pt xx). Des attentes sont prévues aux zones indiquées sur le plan ci-après. Les candidats sont libres de choisir l'option qu'ils jugent la plus adéquate.



Dans le plan ci-après vous trouverez une représentation possible de l'escalier donnant accès aux ascenseurs, d'un aménagement possible des sanitaires et des cuisines.



G) Hauteurs d'étage, faux-plancher et faux-plafond

Sur la **coupe ci-dessous** sont représentés les hauteurs d'étages ainsi que l'espace à disposition pour les techniques (faux-plafond/plancher).

A noter que les faux-plancher au rez seront non-démontables et que ceux du 1^{er} étage seront démontables. Une matérialité adaptée devra être choisie.

Au rez, une caissette plafonnière pour l'émission de chaud et froid est installée. Des vannes pour raccordement chauffage/froid en attente sont prévues ainsi qu'un rideau d'air chaud au dessus des ouvertures. Un faux-plafond adapté est possible.

A l'étage un système l'îlot actif répartis est imposé au plafond pour le chauffage et refroidissement. Aucun faux-plafond ne pourra être installé.

5.2.3 Echéances / réalisation

L'auteur du projet auquel le jury donnera suite devra être en mesure de le mettre en œuvre sans délai. La livraison des locaux bruts est prévue pour mai 2021. Le délai prévu pour l'achèvement des travaux est formulé pour fin 2021.

Une coordination du projet gagnant sera à prévoir avec Implenia et Cougar Management, en charge du chantier d'îlot Sud.

5.2.4 Durabilité

Pour le maître d'ouvrage, l'aspect de la durabilité revêt également une importance et il doit s'orienter selon les critères de la recommandation **SIA 112/1** « Construction durable – Bâtiment » et du standard SNBS (Standard de Construction Durable Suisse, www.nnbs.ch)

5.2.5 Concept et organisation

La nouvelle Banque sera réalisée conformément au concept ouvert « libre-service » et sans argent au guichet (exemples : Raiffeisen à Morges, Neuchâtel/NE, Plainpalais/GE et Muri près de Berne /BE). Cela signifie qu'il n'y a plus de cloisonnement physique (guichets blindés) entre les clients et les conseillers. Les collaborateurs sont disponibles pour conseiller les clients. La manipulation du numéraire doit se faire par les distributeurs automatiques.

Tous les postes de travail doivent être intégrés dans les nouvelles surfaces bancaires conformément aux zones de sécurité et à l'organisation de la Banque.

Le périmètre de la Banque s'organise en trois zones. D'une part, l'agence qui accueille toute la zone clientèle (zone publique et zone mixte) ; d'autre part, le centre de services qui héberge la zone réservée aux collaborateurs du back-office (zone du personnel) ; enfin la partie public pour l'espace Event qui doit également être accessible en dehors des heures d'ouverture de la banque.

5.2.6 Sécurité

L'espace bancaire doit être divisé en 4 zones (zone publique, zone mixte, zone personnel, zone de sécurité). Pour de plus amples détails, veuillez-vous référer à l'annexe « schéma des zones » des Banques Raiffeisen.

5.2.7 Confort d'utilisation

La Banque Raiffeisen s'engage envers ses clients, d'une part, à offrir une ambiance agréable dans la zone clientèle, et, d'autre part, à mettre à disposition des collaborateurs des postes de travail pourvus d'un éclairage et d'une ventilation adaptés, organisés de manière optimale et conçus de manière ergonomique. La zone de la clientèle et la zone des collaborateurs doivent offrir un espace simple mais raffiné qui symbolise l'ouverture, la confiance et le professionnalisme. Il convient d'apporter également une touche de discrétion (acoustique, perspectives, émissions sonores, etc.).

Tout en restant dans le cadre des prescriptions, il faut arriver à concevoir des locaux bancaires à même de satisfaire aux exigences des clients et des collaborateurs ; cela englobe également la prise en compte des aspects de sécurité. Toutes les espaces du bâtiment accessibles aux clients ainsi que les places de travail des collaborateurs doivent être conçues conformément à la norme SN 521 500 (construction sans obstacles).





Ouverture sur plusieurs niveaux et installation d'une œuvre d'art (art et bâtiment) BR Pierre Pertuis à Sonceboz-Sombeval
(Auteur du projet : Sollberger Boegli, Bienne, / œuvre d'art : Maude Schneider, Saint-Imier)

5.3 Programme des locaux de la Banque

Les exigences de la Banque Raiffeisen Morges Venoge pour l'aménagement de leur nouvelle agence à Morges sont décrites ci-dessous, dans un programme des locaux.

Les indications sur les mètres carrés figurants ci-dessous sont approximatives. Lorsqu'il n'y a pas d'indication de m², cela signifie que les locaux doivent être conçus dans une dimension proportionnellement adaptée à l'organisation.

1	BANQUE ESPACE CLIENTS	213	(310)	Espace accessible aux clients pour différents conseils
1.1	Zone d'entrée extérieure		R/C	Selon projet. Zone avancée si possible couverte, accès adapté aux handicapés conformément à la SIA 500.
1.2	Sas coupe-vent / Zone 24H	18	R/C	Entrée clients avec portes coulissantes automatiques. Entrée principale de la Banque et en éventuellement en même temps entrée du personnel.
	Machine à prévoir		R/C	2 Bancomats Recycleurs NCR avec dispositif pour le versement de monnaie
	Boîte aux lettres			
1.3	Zone d'accueil et de conseil à la clientèle	65	R/C	Dans la zone de conseil à la clientèle, les clients sont accueillis par les collaborateurs dans un espace ouvert.
	Desk d'accueil		R/C	Le comptoir d'accueil sert exclusivement aux conseils et informations rapides à la clientèle. Equipement PC ou portable, écran plat, tiroirs en nombre suffisants pour les formulaires, etc. Le desk doit avoir une visibilité sur les entrées et la zone 24h et idéalement être mobile.
	Espace d'attente		R/C	Zone d'attente proche de l'entrée avec mobilier pour patienter avant d'être servi dans le hall clientèle.
	Présentoirs et supports muraux		R/C	Les présentoirs et supports muraux pour les prospectus clients doivent être planifiés.
	2 zones de conseil rapide		R/C	Espace de conseil informel ouvert. Mobilier variable (lounge, tables hautes, ...).
	1 espace de travail		R/C	Zone ouverte et discrète à proximité du desk d'accueil et avec une visibilité sur l'entrée. Dans cet espace peut travailler un conseiller lorsqu'il n'est pas avec des clients. Cet espace peut également service de conseil rapide
1.4	Zone de sécurité			
1.4.1	Zone sécurisée (arrière bancomats)	12	R/C	Zone sécurisée, dont l'accès se fera éventuellement par le hall. La zone sécurisée bénéficie d'un accès au système de ventilation et de refroidissement.
1.4.2	Local informatique	10		Local technique climatisé pour les installations techniques spécifiques à la Banque (serveur, alarme, vidéo, multimédia, audio, etc). Rack informatique avec serveur et dispositif d'enregistrement vidéo.
1.5	5 salons de conseil	75	R/C Etage	Bureaux de conseil fermés accueillant jusqu'à 6 personnes pour des entretiens de conseil. Mobilier variable (lounge, tables hautes, ...). Ces locaux doivent pouvoir apporter de la discrétion aux clients (acoustique et visuelle). Comprenant des possibilités de rangements pour machine à café, imprimante, écran. Au minimum 1 salon doit être au rez-de-chaussée.
				Répartition: 2x 6 pers, 3x 4 pers



1.6	Coin boissons	5	R/C Etage	Partie aménagée / niche à proximité des bureaux de conseil permettant de préparer des boissons pour les clients avec machine à café, petit réfrigérateur, vaisselle, etc. Doit se situer à proximité des salons de conseil et du hall d'entrée.
1.7	Toilettes (clients) handicapés	5	R/C Etage	Toilettes pour la clientèle avec accès discret directement depuis l'espace clients, accès handicapés.
1.8	Zone infrastructure	10	R/C	Zone adaptée pour appareils techniques (imprimante, photocopieuse, brochure, cadeaux, etc.). A proximité du point 1.3
1.12	Local de rangement	10	R/C Sous-sol	Disponible pour rangement de chaises et tables. Accès facile depuis 1.3. pour l'organisation d'Event.
1.14	Garderobe	5	R/C	Espace garde-robe

2	ESPACE EVENT	103			Espace pouvant fonctionner indépendamment du reste du programme
2.1	Salle modulable	65			Espace de réunion pour l'organisation de différents évènements. Cette salle doit pouvoir accueillir entre 20-30 personnes et pouvoir se diviser en 2 espaces. 20 pers. assise = 40m ² 30 pers. debout = 30 m ² Dégagement = 15m ²
2.2	Espace catering	10			Cuisine permettant à un traiteur de préparer ses plats sans déranger la salle modulable (pt. 2.1)
2.3	Vestiaire	5			Espace garde-robe
2.4	Toilettes	8			Toilettes (H et F séparés), aménagement pour handicapés et / ou en combinaison avec vestiaire pt. 2.4.
2.5	Dépôts	15			Espace pour ranger des chaises et tables
3	ESPACE DE TRAVAIL	203	(256)		Espace de travail pour les collaborateurs de l'agence. Organisation en open space. L'accès aux clients n'est pas autorisé.
3.1	Bureaux	110	14	Etage	14 postes de travail équipés pour 14 employés avec espace de rangement à proximité. Organisation sous forme d'open space.
3.2	Espace annexe	15		Etage	Ces espaces de réunion pour 3-4 personnes doivent se situer à proximité des bureaux (pt. 3.1) et idéalement être fermés.
3.3	Bureau individuel	15		Etage	Bureau individuel pour membre de Direction. Peut aussi servir pour recevoir des clients.
3.4	Local infrastructure	10		Etage	Salle ou zone pour appareils techniques (affranchisseuse, imprimante, photocopieuse, etc.).
3.5	Espace de convivialité	35		Etage	Espace de convivialité et de détente pour 14 collaborateurs de la Banque. Espace d'articulation et de vie pour les collaborateurs de la banque. Lieu culturel et d'échange qui tient à cœur au maître d'ouvrage. Espace cuisine, évier, réfrigérateur, lave-vaisselle, machine à café, etc., Possibilité de 14 places assises. C'est un espace qui pourra aussi être utilisé pour des communications internes ainsi que du travail temporaire. Prévoir un écran de projection.
3.6	Local nettoyage	3			Local d'entretien avec espace pour chariots d'entretien.
3.7	Toilettes collaborateurs	8		Etage	Toilettes pour collaborateurs (H et F séparés) à proximité des espaces de travail, éventuellement aménagement pour handicapés. Possibilité d'avoir une douche.
3.8	Dépôts	30		Sous-sol	Local divisible pour support publicitaire, le matériel de bureau et d'entreposage. => pour information, à ne pas dessiner dans les plans de concours car cet espace sera dans les sous-sols



5.4 Critères d'évaluation

Le comité d'évaluation contrôle l'accomplissement du programme du concours sur la base des prérequis et critères listés ci-après.

5.4.1 Prémisses / prérequis

Le comité d'évaluation ne procédera à l'évaluation des propositions de solutions qu'il a reçues, que si ces dernières remplissent les critères d'aptitude suivants :

- Dépôt / remise de la solution dans les délais impartis
- La solution remise est complète (conformément au point 6.2 Remise / Documents à remettre)
- Le plan d'agencement des lieux remplit les conditions fixées
- La remise et le contenu des documents du projet déposé respectent l'anonymat de l'auteur (voir également point 3.1.11).

5.4.2 Critères d'attribution

La liste ci-après présente les principaux critères utilisés pour l'évaluation des propositions. A chaque objectif individuel peuvent correspondre différents types de solutions (l'ordre des points énumérés dans le tableau est aléatoire et non significatif).

Aspects de conception	Qualité architecturale Identité visuelle (identification), image Raiffeisen Ergonomie des locaux Innovation, créativité du concept
Aspects opérationnels	Organisation des surfaces Fonctionnalité et modularité Disposition des locaux et convivialité pour les clients Modularité (adaptations des locaux)
Aspects économiques	Coûts d'investissement tenant compte des frais d'entretien Efficacité d'utilisation Economies générales, rapport coût-utilisation des surfaces optimal
Aspects écologiques (Construction durable)	Utilisation des ressources naturelles (lumière du jour, etc.) Concept matériaux (énergies grises) Orientation sur SIA 112/1 « Construction durable – bâtiment » et sur les critères du standard SNBS.

6 Documents

6.1 Documents remis aux participants

Les documents suivants sont mis à disposition des participants :

Programme et conditions du concours

Programme du concours / contrat (la remise conformément au programme instaure la relation contractuelle). Contenu : concours, procédure, tâche, documents, critères d'évaluation.

Plans

Plans, coupes, façades du projet, Implenia, 2019

Pièces jointes / annexes / documentations

- Directives et compléments au règlement SIA 102 et Code des frais de construction (CFC)
- Fichier Excel pour l'intégration de valeurs suivantes : les coûts
- Schéma des zones (BR), produits de sécurité
- Corporate Raiffeisen, charte architecture, signalétique
- Logo « Raiffeisen »
- Fiche de descriptif Locaux commerciaux + Espace bureaux (LIVIT)

Règlements

- Commentaires, Ordonnance 3 et 4 relatives à la loi du travail, SECO



6.1.1 Visites des Banques / objets de référence



Banque Raiffeisen à Saignelégier/JU (apart architecture SA, Bienne)

- Banque Oftringen
(visite libre du rez, espace clients)
- Banque Raiffeisen Berne
(visite accompagnée de l'espace clients)
- Banque Raiffeisen La Chaux-de-Fonds
(visite accompagnée de l'espace clients)

Les zones clientèle de ces Banques Raiffeisen peuvent être **visitées le XX.XX.2019**, entre 09h et 16h. Les directions des Banques ont d'ores et déjà été informées de la réalisation du présent concours de projets et de votre éventuelle visite.

Concernant l'approche relationnelle à la clientèle, vous trouvez également un exemple sur : www.stubenbank.ch.

6.2 Remise / documents demandés

Rendu :

- **Plans en 2 exemplaires**
1x en qualité d'impression supérieure pour l'évaluation du jury et 1x qualité d'impression normale pour la vérification préliminaire, max. 6 plans
Format des plans DIN A1, orientation paysage
Papier sur fond blanc, non pliés (pas des plans sur fond noir)
- **1 exemplaire** réduction des plans en format A3
- **1 exemplaire** calcul des coûts, des honoraires et calendrier en format A4
- **1 exemplaire** CD avec les plans au format numérique pdf et calcul des coûts, des honoraires et calendrier (CD ; veillez à conserver l'anonymat !)
- **Maquette d'ambiance**, échelle 1:33, meublée et représentation des matériaux

Exigences :

Plans / informations numérique sur CD (pdf) et papier

Plans du rez 1:50
Plans du 1^{er} étage 1:50

Coupes / élévations intérieures 1:50
Extrait du rez en plan, coupe-élévation 1:20

Rapport explicatif (à intégrer aux plans) :

- Idée / thème de projet
- Conception / organisation / viabilisation
- Flexibilité et modularité des locaux
- Aménagement d'intérieur / matérialisation / éclairage et lumière du jour
- Concept couleur et matérialité

Maquette avec le projet du concours intégré 1:33

Estimation des coûts numérique sur CD (pdf) et papier

Schéma des CFC selon le document « SIA102_CFC_informations-et-compléments_2013 »

Estimation des coûts sur les **CFC 1, 2, 4, 5, 9**

(Les **CFC 6 et 7** seront estimées par le conseiller en construction de Raiffeisen Suisse)

Offre d'honoraires d'architecte numérique sur CD (pdf) et papier

Phases (prestations d'architecte) conformément à SIA 102 ou par analogie :

Catégorie d'ouvrage IV-VI n = 1.1
Coefficients Z selon SIA (2015) Z1 = 0.062 / Z2 = 10.58
Facteur de groupe i = 1.00
Facteur pour prestations spéciales s = 1.00
Tarif horaire moyen h = selon tarif moyen des bureaux (max. 130.-/h, ht)
Total des prestations ordinaires q = 97%

Intégralité des prestations d'architecture et d'architecture d'intérieur, de design, signalétique et de décoration sont comprises dans le mandat.

Calendrier (selon les phases SIA) numérique sur CD (pdf) et papier

Révision du projet (avant-projet) phase 31
Projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation phases 32/33



Appels d'offres et projet d'exécution	phases 41/51
Réalisation de l'ouvrage	phase 52
Mise en service, achèvement (inauguration)	phase 53

Précisions :

6.2.1 Enveloppe cachetée

L'**enveloppe de l'auteur**, doit être **cachetée** et agrémentée d'une devise puis jointe aux documents du concours.

6.2.2 Plans

On attend des participants qu'ils remettent des plans meublés de tous les étages du projet à l'échelle 1:50 ainsi que des coupes et élévations intérieures.

Des croquis en perspective, des illustrations 3D, des montages photo, etc. ne sont pas exigés mais seraient appréciés pour permettre une vision complémentaire du projet.

Les plans des étages sont à représenter avec le Nord vers le haut.

6.2.3 Extrait

On attend des participants qu'ils remettent un extrait du plan du rez à l'échelle 1:20 ainsi qu'une coupe-élévation constructive.

6.2.4 Modèles/maquettes

Une maquette (échelle 1 :33) rendue dans une boîte de protection, avec mention d'une devise est demandée aux architectes.

D'autres maquettes du projet, à différentes échelles, sont admises.

6.2.5 Explications et concept

Textes et schémas explicatifs présentant la démarche et les concepts du projet.

6.2.6 Estimation des coûts et honoraires

Les coûts ne constituent qu'un élément d'évaluation à titre limité. Ils contribuent toutefois à effectuer une première évaluation globale du projet présenté et à le positionner dans l'ensemble.

6.2.7 Estimation du calendrier

Le calendrier ne constitue qu'un élément d'évaluation. Il contribue toutefois à effectuer une première évaluation globale du projet présenté.

6.2.8 Variantes

Les variantes ne sont pas admises.

7 Approbation

Le programme / contrat du concours de projets a été approuvé par l'organisatrice (point 3.1.1) et le comité d'évaluation (point 3.1.7).

M. Marc Etienne Favre

Président du CA

M. Christophe Oppliger

Membre du CA

M. Guy Thoney

Président de la Direction

M. Fabien Roettig

Membre de la direction

XXX

XXX

XXX

XXX

M. Flavio Canonica

Architecte dipl. EPFZ SIA OTIA

M. Claude Anker

Responsable Gestion du Marché

Mme. Jessica Roder

Conseil en construction, RCH

